Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

HARIS DECEMBRE 2025

N°19

Editée par le Laboratoire d'Histoire des Relations Internationales, des Études Stratégiques et Politiques (LAHRIESPO)

Université Alassane OUATTARA

ISSN : 2709-5053

Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques (HARIS)

N°019 Décembre 2025

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN : 2709-5053

Indexations internationales

https://reseau-mirabel.info/revue/19498/Haris

TOGETHER WE REACH THE GOAL

https://sjifactor.com/passport.php?id=23388

accès aux données
de référence de HAL

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/224412

Administration de la Revue

Directeur Scientifique : Professeur M'BRA EKANZA Simon-Pierre (Professeur Emérite du CAMES, Université Félix Houphouët-Boigny)

Directeur de Publication : CAMARA Moritié (Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction : KOUAKOU N'DRI Laurent (Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Coordonnateur de Publication : SILUE Nahoua Karim (Maitre-assistant d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth (Maître-assistante en Histoire économique, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO Zana (Maitre-Assistant d'Histoire des Relations Internationales, Université Péleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Maitre-Assistant d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Webmaster : Kouakou Kouadio Sanguen (Assistant Département de Mathématique et Informatique, Université Alassane OUATTARA)

Éditeur : Laboratoire d'Histoire des Relations Internationales, des Études Stratégiques et Politiques (LAHRIESPO), Université Alassane OUATTARA)

Website : http://www.revue-haris.org
Courriels : cerriuao01@gmail.com / asriesa2012@gmail.com

Comité Scientifique

-**M'BRA EKANZA Simon-Pierre**, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**KOULIBALY Mamadou**, Professeur agrégé d'Economie, (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**Abdoulaye BATHILY**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-**Jean-Noël LOUCOU,** Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-**KOUI Théophile**, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-**Francis AKINDES,** Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-**ALLADAYE Comlan Jérôme**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

-**SAADAOUI Ibrahim Muhammed**, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies -Tunisie)

-**Ousseynou Faye,** Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-**Samba Diakité,** Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-**Esambu Matenda -A- Baluba Jean - Bosco Germain**, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

-**ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre**, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-**GBODJE Sékré Alphonse,** Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

Comité de Lecture

-**BATCHANA Essohanam**, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-**AKROBOU Agba Ezéquiel**, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

-**CAMARA Moritié**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-**GUESSAN Benoit**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**N'Guessan Mohamed,** Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**Ernest YAOBI**, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

-**GOLE Antoine**, Professeur Titulaire d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA- Côte d'Ivoire)

-**BAMBA Abdoulaye**, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

Adresse aux auteurs

La Revue HARIS parait 4 fois dans l'Année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications de Juin, Septembre et de Décembre sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions et celle de Mars portera à chaque fois sur un thème précis qui est communiqué six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue http://www.revue-haris.org). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.

Sommaire

SECRE Kouamé Kossonou Frédéric
Mission diplomatique britannique à Kumasi en 1817 : Analyses et critiques des sources.....9-24

Françoise Christiane NDAKISSA ONKASSA épouse DIOMANDE
Les concepts de Politique Etrangère de la Fédération de Russie : Entre continuité et rupture 2016 à 2023.....25-39

Boubacar CAMARA
Vérité et politique.....40-48

N'guessan Noël AMIAN & OLIVIER M'BOUA
Nietzsche et l'Intelligence Artificielle : Quelles perspectives environnementales ? 49-60

Codjo René TOSSA
Le passé colonial, une variable stratégique dans la coopération de défense entre la France et le Mali de 1960 à 2022.....61-71

Mamadou Malal SY
American expansion in a 21st century emerging multipolar word: Hegemonic decline or strategic adaptation?.....72-89

DOSSO Fatou
Chine-Burkina Faso ; Une relance dynamique des relations (2018-2024).....90-103

Arlette Francine NJOMOU YONKE
The*"Open Door Policy "* dans les territoires sous mandat et sous tutelle : Une aubaine pour les entreprises étrangères au Cameroun sous administration française.....104-117

Darlane MENGUE M'ENGOUANG & Apoli Bertrand KAMENI
La mise en consommation du migrant et de la diaspora, nouvel enjeu de la globalisation.....118-140

Dr Fodé Bangaly KEITA & Dr Metsena NDJAVOUA
Conflits et crises dans le Golfe de Guinée : Rôle des organisations africaines et internationales pour le maintien de la paix.....141-151

Élisabeth YAO
Les investissements étrangers dans l'industrie textile en Côte d'Ivoire: Impact socio- économique (1960 – 1980).....152-165

Mouhamadi ZOUBGA & Mahamoudou OUBDA
Contribution des ONG au développement du secteur de l'hydraulique au Burkina Faso : Cas de *DIRECTAID* (1986-2024).....166-182

COULIBALY Drissa
Une page d'Histoire d'un peuple du Nord de la Côte d'Ivoire : Samory Touré dans le Djimini1894-1898.....183-196

Poindo LENO & Ibrahima Alamako KEITA & Veronique Vilgué KOIVOGUI
Système de gestion des achats et des approvisionnements par la société minière Kouroussa Gold Mine en République de Guinée.....197-211

KOUA Kouande Emile & KADJO Aka
Charge de travail, climat social et stress chez des infirmiers du service des urgences du CHU de Cocody.....212-224

HINSA HAMANI Abdoul-Hayou
L'expérimentation de la journée continue ou descente unique dans les écoles préscolaires et primaires de la commune urbaine de Dosso : Quels effets sur l'Enseignement/ Apprentissage des Elèves ?.....225-238

SYSTEME DE GESTION DES ACHATS ET DES APPROVISIONNEMENTS PAR LA SOCIETE MINIERE KOUROUSSA GOLD MINE EN REPUBLIQUE DE GUINEE

Poindo LENO
Psychologue, Université Julius Nyerere de Kankan/ poindoleno@gmail.com

Ibrahima Alamako KEITA
Sociologue, Université Julius Nyerere de Kankan/ ibrahimakeita395@gmail.com

Veronique Vilgué KOIVOGUI
Sociologue, Université Julius Nyerere de Kankan/ koivoguiveronique12@gmail.com

Résumé
Le système des achats et des approvisionnements des sociétés minières implantées en République de Guinée est régi par un code minier datant de 2011 mais le constat montre que nombreuses sont ces sociétés ne se réfèrent pas à celui-ci. Les petites et moyennes entreprises de Kouroussa qui aspirent obtenir quelques opportunités d'affaires auprès de la société Kouroussa Gold Mine se voient marginalisées au profit d'autres venues d'ailleurs. Les plaintes et les frustrations se multiplient dans un climat de tensions inquiétantes entre la communauté et la société sans qu'une étude approfondie ne soit menée. L'objectif de l'étude est de décrire et d'analyser le niveau de participation des petites et moyennes entreprises de la préfecture de Kouroussa susceptible de contribuer au développement local à travers le recrutement des mains d'œuvres locales. La problématique abordée est comment identifier les besoins en biens et services que les petites et moyennes entreprises locales pourraient fournir à la société conformément aux lois de passation des marchés. L'étude a opté pour la démarche qualitative, prenant appui essentiellement sur des matériaux discursifs issus d'entretiens individuels et d'observations à Conakry, dans les préfectures de Kouroussa et de Kankan auprès d'un groupe cible de soixante 60 individus. Les résultats issus de l'enquête ont révélé que le système des achats et des approvisionnements de la société Kouroussa Gold Mines ne favorise pas les petites et moyennes entreprises locales de la préfecture de Kouroussa. Etant une filiale de *Himmebird Ressources,* la compagnie exploitante officielle du site, est soutenue par certains hauts responsables de l'Etat et elle n'a aucune crainte des sanctions du ministère des mines et de la géologie. A l'exception de quelques prestations mineures de courte durée la plupart des travaux sont réalisés par la société elle-même ou par une société de sous-traitance. La société sous-estime les petites et moyennes entreprises locales pour leurs faibles capacités.
Mots clés : Système, Achats, Approvisionnements, Société, Kouroussa, Gold, Mines

Abstract
The purchasing and supply systems of mining companies operating in the Republic of Guinea are governed by the mining code, but some companies refer to it. Small and medium-sized enterprises in Kouroussa, which aspire to obtain business opportunities with the Kouroussa Gold Mine, find themselves marginalized in favor of others from elsewhere. Complaints and frustrations are multiplying in a climate of worrying tensions between the community and society, without any in-depth study being conducted. The objective of this study is to describe and analyze the level of participation of small and medium-sized enterprises (SMEs) in the Kouroussa prefecture that could contribute to local development through the recruitment of local labor. The central issue addressed is how to identify the needs for goods and services that local SMEs could provide to society in accordance with public procurement laws. The study adopted a qualitative approach, relying primarily on discursive material from individual interviews and observations conducted in the Kouroussa and Kankan prefectures with a target group of sixty individuals.The results of the investigation revealed that the procurement and supply system of Kouroussa Gold Mines does not favor local small and medium-sized enterprises (SMEs) in the Kouroussa prefecture. As a subsidiary of Himmebird Resources, the official operator of the site, Kouroussa Gold Mines is supported by certain high-ranking state officials and faces no fear of sanctions from the Ministry of Mines and Geology. With the exception of a few minor, short-term contracts, most of the work is carried out by the company itself or by a subcontractor. The company undervalues local SMEs due to their limited capacity.
Keywords: System, Procurement, Supply, Company, Kouroussa, Gold, Mines

INTRODUCTION

La Guinée possède plus d'un tiers de réserves mondiales de bauxite, soit près de 40 milliards de tonnes d'une teneur supérieure à 60% dont 23 milliards de tonnes localisées dans la région de Boké. Simandou est considéré comme le meilleur gisement de minerai de fer au monde avec plus de 1,8 milliards de tonnes de réserves estimées, d'une teneur en fer supérieure à 65,5%. Classée deuxième pays producteur mondiale de bauxite au monde, la Guinée a fourni 87 766 199 tonnes de bauxite en 2020 représentant 32% de la production mondiale de bauxite. Le pays possède également d'importantes réserves d'or dans le bassin Birrimien reparties dans les préfectures de Siguiri, Kouroussa, Mandiana, Dinguiraye et Kankan (Rapport Assoupli, Exercice 2019-2020 (2020).

Ces gisements sont exploités aussi bien de façon artisanale, semi-industrielle qu'industrielle. Les plus grandes sociétés industrielles d'exploitation de l'or sont la Société Aurifère de Guinée (SAG ; filiale d'*Anglo Gold Ashanti*) qui a enregistré une production de 7 097,53 Kg en 2019 et 7 161,85 Kg en 2020. La Société minière de Dinguiraye (SMD) a fait une production de 5 277,42 Kg en 2019 et 4 992,69 Kg en 2020.

Selon les statistiques de la Banque Centrale, la quantité d'or exportée par la Guinée était de 13 887,65 Kg en 2019 et 84 657,73 Kg en 2020. Le potentiel global de production artisanale d'or en Guinée est estimé entre 10 à 15 tonnes par an. En 2023, la production de l'or industriel était de 147653 Oz ; l'or semi industriel, 13288 Oz ; la bauxite, 29 989 706 tonnes, Alumine, 73 100 tonnes ; granite comptabilisée, 423 768 m^3 ; calcaire comptabilisée, 47 308 $m^{3,}$ latérite comptabilisée, 9 122 $m^{3.}$. Quant au volume d'exportation, les données se présentent comme suit : Or industriel, 161 169 Oz ; Or semi industriel, 13 211Oz ; Or artisanal, 361 269 Oz ; Diamant, 17 569 carats ; Bauxite 30 948 652 Tonnes ; Alumine, 84860 Tonnes. Entre 33 et 66 % de la valeur des exportations minières artisanales sont des revenus (informels) distribués dans les zones rurales et suburbaines des sites d'exploitation (Bureau de stratégie et de développement, 2023).

D'autres nouvelles sociétés viennent de commencer la production de l'or comme la Société Minière de Mandiana à Loïla (SMM) et la société Kouroussa Gold Mines (KGM) implantée dans la préfecture de Kouroussa depuis le 2 mai 2023. Affiliée à la compagnie *Hummingbird Resources,* le constat révèle que le système de gestion des achats et des approvisionnements de la société Kouroussa Gold Mines ne favorise pas les entreprises locales.

Pourtant, ce processus est régi par le Code Minier guinéen (2011) selon lequel, les sociétés minières doivent s'approvisionner en biens et services auprès des entreprises locales dans le strict respect des procédures de marchés publics. Ce code exige la définition claire des besoins en biens et services en fonction des plans de production et des activités minières ; la sélection des fournisseurs potentiels sous la base des critères de qualité, de prix, de délais de livraison et de fiabilité ; la formulation de la demande d'achat et appel d'offres afin de maitriser les devis et de comparer les offres.

Ensuite, la société sélectionne l'offre la plus avantageuse et négocie les conditions d'achat avec le fournisseur choisi. Elle émet des bons de commande formels et confirmation de commande avec les fournisseurs puis réceptionne et contrôle la conformité des marchandises reçues avec la commande et les spécifications, et gestion des éventuels problèmes de qualité.

Enfin, la société gère les stocks tout en évitant les ruptures et procède au traitement des factures et paiements des fournisseurs conformément aux conditions convenues. L'article 107 du même code stipule que le titulaire d'un titre minier ou d'une autorisation ainsi que les entreprises travaillant pour son compte doit accorder la préférence aux entreprises guinéennes de son choix pour tout contrat, à condition qu'elles offrent des prix, quantités, qualités et délais de livraison comparables.

Afin de promouvoir le développement du secteur privé, les titulaires de titres d'exploitation minière et d'autorisations d'exploitation de carrières ainsi que les entreprises travaillant pour leur compte, doivent exécuter le plan de soutien à la création et/ou au renforcement des capacités des PME, PMI et entreprises appartenant ou contrôlées par des Guinéens pour la fourniture de biens et services largement utilisés dans leurs activités.

Le même article stipule que chaque titulaire de Titre minier devra soumettre annuellement au Ministre un rapport sur son recours aux Petites et Moyennes Entreprises (PME), Petites et Moyennes Industries (PMI) appartenant ou contrôlées par des Guinéens, qui détaillera les progrès du titulaire de titre minier pour parvenir à la part minimale définie dans cet article, ainsi que ses activités en faveur de la création ou du renforcement des capacités guinéennes. Ce rapport dont un exemplaire est déposé au Ministère en charge des PME et PMI, sera publié au Journal Officiel et sur le site Internet officiel du Ministère en charge des Mines, ou tout autre site désigné par le Ministre (Ministère des Mines et de la Géologie, 2011).

Malgré l'entrée en vigueur de ce code minier, le constat révèle que Kouroussa Gold Mines (KGM), une société minière à ciel ouvert implantée dans la préfecture de Kouroussa, région administrative de Kankan en République de Guinée, ayant deux principaux gisements d'or (Koekoe et Kinkine) et produisant plus de 100 000 O2 d'or par an selon le Groupe de la Banque Mondiale (2014), n'obéit pas aux principes et procédures décrits dans ledit code en termes d'achats et d'approvisionnements en biens et services.

En effet, la gestion des achats et des approvisionnements des sociétés minières dans le monde en général et en Afrique en particulier est un processus crucial qui fait l'objet de nombreuses réflexions par les Etats et les institutions internationales. Les facteurs motivant l'approvisionnement auprès de petites et moyennes entreprises locales sont nombreux dont la réduction des coûts et des risques, l'accès aux ressources/permis social d'exploitation, la conformité et la possibilité d'accroitre les revenus.

Le poids de chaque facteur motivant dépend d'un certain nombre de variables tels la stratégie d'entreprise, le cycle de vie du projet, la mesure dans laquelle les opportunités sont essentielles à la mission, ainsi que le contexte socioéconomique, politique et réglementaire.

En Amérique du Nord 35 % d'approvisionnement de tous les biens et services de la société de production d'uranium (Cameco) se font auprès d'entreprises nordiques appartenant à des autochtones. Pour être considérée comme une entreprise autochtone, une entreprise doit être détenue à 50 % ou plus par des autochtones originaires de terres traditionnelles et constituée d'au moins 50 % de gestionnaires et d'employés autochtones (Ana Maria et *al.*, 2011).

La plupart des petites et moyennes entreprises font souvent face à d'importants obstacles à la participation aux opportunités d'approvisionnement. Lors du développement d'une stratégie, il est important de prendre en considération les obstacles à la participation des PME qui les place dans une faible position de négociation.

Les PME ne sont pas toujours au courant des possibilités d'appels d'offres ; l'information ne leur parvient pas à temps pour permettre la mise en place d'un pôle de compétitivité, la création d'une coentreprise ou d'investir dans les équipements nécessaires et de faire la mise à jour de l'équipement actuel.

Le manque de connaissances de la part des sociétés minières quant aux services et compétences que les entreprises locales sont en mesure de fournir constitue un autre obstacle. Une perception commune est que les PME dans les régions éloignées manquent souvent les ressources nécessaires à la production d'une déclaration des capacités de qualité ; qu'elles manquent d'expérience en rédaction de plans d'affaires et n'ont pas accès aux ressources financières requises pour la mise à normes des systèmes et des procédures de sécurité. Ils n'ont pas plus accès à des services de consultation, de mentorat ou de soutien pour PME.

Les entreprises locales se retrouvent alors dans un cercle vicieux où leur manque de capacité de production les prive du travail qui leur permettrait justement d'acquérir les compétences nécessaires afin de développer cette même capacité.

Une pratique commune consiste à regrouper plusieurs petits contrats en un seul plus gros. Les gestionnaires privilégient les fournisseurs offrant une gamme de services, car cela restreint le nombre de sous-traitants avec qui ils doivent traiter. Cette pratique exclut souvent les petites entreprises qui sont en mesure de remplir certaines exigences du contrat, mais non pas la totalité de celui-ci (Ana Maria et *al.*, 2011).

La stratégie d'approvisionnement autochtone de Rio Tinto Iron Ore reflète leur engagement envers un ensemble de cibles convenues par accord entre les peuples autochtones et Rio Tinto. En 2008, la société a commandé une enquête indépendante afin d'identifier les blocages systémiques à l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones et de formuler des recommandations en vue d'accroître la participation des autochtones à la chaîne d'approvisionnement.

En Australie, de nombreux entrepreneurs potentiels dans ces régions sont autochtones et ne possèdent pas les connaissances et les compétences nécessaires à démarrer une entreprise et à faire la mise en marché de produits et services. Même lorsqu'ils savent comment accéder aux marchés, le coût élevé du transport les désavantage puisque les frais de transport augmentent les coûts de production et de commercialisation.

Les sociétés opérant en Afrique du Sud sont tenues en vertu de la Loi sur l'émancipation économique des Noirs (*BEE/Black Economic Empowerment*) de se conformer à des exigences ayant trait à la propriété, le contrôle de gestion, le développement des compétences, l'approvisionnement préférentiel, le développement économique et d'autres exigences de nature socioéconomique.

Pour définir l'approvisionnement local, les sociétés minières, les gouvernements et autres parties prenantes en Afrique de l'Ouest ont adopté des approches très diverses, mais qui omettent souvent de tenir compte de facteurs importants susceptibles de procurer des retombées économiques durables pour la population locale. Le plus souvent, aucune définition claire n'est fournie.

Les définitions adoptées par les sociétés minières sont généralement limitées aux sociétés immatriculées localement, aux sociétés à capitaux locaux, ou encore aux dépenses effectuées dans les « communautés touchées » (Groupe de la Banque Mondiale, 2014).

Aux termes de la Loi sur les minéraux et les mines du Ghana (*Ghana Minerals and Mining Act*) adoptée en

2006, les sociétés minières doivent accorder la préférence en matière d'approvisionnement aux matériaux et produits fabriqués au Ghana, aux sociétés de services exerçant dans le pays et détenues par des citoyens ghanéens ainsi qu'aux sociétés de capitaux ou sociétés de personnes immatriculées en vertu respectivement du Code des sociétés ghanéen ou de la Loi sur les sociétés de personnes.

Le Code Minier encourage l'emploi de personnel guinéen et privilégie, dans la mesure du possible, les entreprises guinéennes pour les achats et approvisionnements des sociétés minières. Les sociétés minières sont tenues de respecter les principes de transparence et de bonne gouvernance dans leurs activités, y compris dans leurs processus d'achat et d'approvisionnement. Les sociétés minières ont des obligations en matière de responsabilité sociale, notamment en ce qui concerne l'impact de leurs activités sur les communautés locales et l'environnement.

La liste des sociétés concernées représente un paiement de 102,88 milliards de GNF en 2019 et 241,88 milliards de GNF en 2020 soit 2,79% en 2019 et 5,68% en 2020 (Rapport assoupli, exercice 2019-2020, 2020).

Pour les administrations publiques et organismes collecteurs Le formulaire de déclaration doit porter la signature du haut responsable ou d'une personne habilitée de l'entité attestant que les données déclarées sont exactes et exhaustives, et reflètent fidèlement l'ensemble des paiements reçus entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2020 ; et être certifié par la Cour des Comptes qui devra produire une attestation selon laquelle les données déclarées sont exactes et exhaustives, et reflètent fidèlement l'ensemble des paiements reçus par les régies financières.

Pour les cas de l'Agence nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAIM) et la Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI), la certification du formulaire de déclaration est faite par le Commissaire aux Comptes de ces entités.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et l'Office Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP) ne sont pas concernés par la certification, ils sont néanmoins tenus uniquement de faire signer leur déclaration par un représentant habilité. La commission de rédaction a adopté les mesures suivantes pour protéger les informations confidentielles et les données collectées des entités déclarantes : les correspondances électroniques avec les entreprises et les entités gouvernementales ont été réalisées via une adresse électronique créée uniquement pour le projet ITIE-Guinée et la liste des employés ayant accès à ce compte de messagerie a été restreint.

Toutes les informations électroniques reçues des entités déclarantes ont été enregistrées dans un dossier avec un accès restreint (Rapport Assoupli, Exercice 2019-2020, 2020).

En termes de gouvernance, la Guinée a initié la mise en place d'un comité de pilotage ayant pour objectif de veiller à la coordination et au suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Politique de promotion du contenu local.

Ce comité sera composé de deux représentants du Ministère des Mines et de la Géologie; trois représentants du Ministère de l'Enseignement technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail dont un de l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi (AGUIPE) et un de l'Office National de la Formation et du Perfectionnement Professionnels (ONFPP); un représentant du Ministère de l'industrie, des PME et de la Promotion du Secteur Privé; un représentant du Ministère de la Jeunesse; un représentant du Ministère du Budget; un représentant de l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP); un représentant de la Chambre des Mines ; un représentant de

l'Association Professionnelle des Banques de Guinée (APB); un représentant des Institutions de Formation Professionnelle; deux représentants du Secteur Privé non-minier, banquier ou éducatif; un représentant de la Société Civile; un représentant des Partenaires Techniques et Financiers; deux personnes ressources sélectionnées en fonction de leur expertise dans les domaines de la promotion du contenu local dans le secteur minier.

D'abord pour des raisons d'ordre social, le constat révèle que la population de Kouroussa est confrontée à l'extrême pauvreté et quelques rares petites et moyennes entreprises et industries de la place participent moins au processus d'achats et d'approvisionnements de la société minière Kouroussa Gold Mines. Pourtant depuis une décennie, la découverte de l'or dans certains districts avait attiré un nombre important d'orpailleurs artisanaux qui y tiraient leurs moyens de subsistance. Ainsi, l'Etat a signé un contrat d'exploitation avec Kouroussa Gold Mines affiliée à une grande compagnie d'exploitation de l'or, l'unique et la première société à s'implanter à Kouroussa.

Malgré la présence de cette société d'exploitation, le système de gestion des achats et des approvisionnements n'est pas favorable aux petites et moyennes entreprises locales. Pourtant, les articles 107 et 108 du code minier guinéen mettent l'accent sur le privilège à accorder aux PME et PMI locales dans le processus d'achats et d'approvisionnements des sociétés minières.

Pourtant, la participation de celles-ci au processus d'approvisionnement pourrait créer des emplois pour certains membres de la communauté d'une part, et d'autre part, contribuer au développement local.

La deuxième raison du choix du sujet est d'ordre scientifique. Elle s'explique par le fait que les travaux sur le système des achats et des approvisionnements des sociétés minières en Guinée sont rares. Pour le cas spécifique de la Kouroussa Gold Mines, nous n'avons trouvé aucune production scientifique dans la littérature sur le sujet.

La troisième raison est personnelle dans la mesure où, Kouroussa est une préfecture de la région administrative de Kankan où est située l'université Julius Nyerere. En nous référant du postulat sociologique selon lequel, le meilleur endroit pour s'attaquer à ce qui ne va pas, c'est bien l'endroit où l'on vit, nous estimons que le choix de ce sujet portant sur Kouroussa à sa raison d'être.

Nous estimons que cette étude pourrait servir de guides aux décideurs politiques et d'autres institutions pour comprendre comment se passe le système des achats et des approvisionnements de la société Kouroussa Gold Mines.

La présente étude ambitionne produire des connaissances sur ce phénomène auprès de la société minière de Kouroussa Gold Mine à travers son système de gestion des achats et des approvisionnements. A l'entame, nous posons les questions suivantes :
Comment la société Kouroussa Gold Mines gère-t-elle ses achats et ses approvisionnements ?

Plus spécifiquement, comment les petites et moyennes entreprises locales participent-elles aux achats et approvisionnements de la société Kouroussa Gold Mines ?

Quels sont les types de provisions qu'offrent les petites et moyennes entreprises locales à la société Kouroussa Gold Mines ?

Quelles sont les petites et moyennes entreprises de Kouroussa qui obtiennent des contrats d'approvisionnements auprès de Kouroussa Gold Mines ?

Quelles sont les conditions d'obtention des contrats

d'approvisionnements auprès de la société Kouroussa Gold Mines ?

En quoi la participation des petites et moyennes entreprises aux approvisionnements de la société Kouroussa Gold Mines constitue un facteur de développement local ?

Objectifs de la recherche

L'objectif général de l'étude est de produire des connaissances sur le système de gestion des achats et approvisionnements de la société Kouroussa Gold Mines.

Les objectifs spécifiques visent à :

- comprendre le niveau de participation des petites et moyennes entreprises locales aux achats et approvisionnements de la société Kouroussa Gold Mines ;
- identifier et analyser les types de provisions qu'offrent les petites et moyennes entreprises locales à la société Kouroussa Gold Mines ;
- identifier les petites et moyennes entreprises de Kouroussa qui obtiennent des contrats d'approvisionnements auprès de la société Kouroussa Gold Mines ;
- décrire et analyser les conditions d'obtention des contrats d'approvisionnements auprès de la société Kouroussa Gold Mines ?
- dégager le rôle de la participation des petites et moyennes entreprises aux approvisionnements de la société Kouroussa Gold Mines sur le développement local.

Hypothèses

Notre hypothèse principale sous-tend que :

- ✓ la plupart des achats et approvisionnements de la société Kouroussa Gold Mines ne se font pas conformément aux textes de lois qui régissent l'exploitation minière en République de Guinée.

Nos hypothèses spécifiques supposent que :

- ✓ Les petites et moyennes entreprises locales participent rarement aux achats et approvisionnements de la société Kouroussa Gold Mines.
- ✓ Quelques petites et moyennes entreprises locales n'offrent à la société Kouroussa Gold Mines que des provisions destinées à la consommation, service de transport et mains d'œuvres moins qualifiées.
- ✓ Les petites et moyennes entreprises de Kouroussa qui obtiennent des contrats d'approvisionnements payent officieusement de l'argent à quelques hauts cadres du pays pour appuyer leurs candidatures.

La participation des petites et moyennes entreprises aux approvisionnements de la société Kouroussa Gold Mines favorise le développement local en passant par la création d'emplois.

1. MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de cette étude, nous avons privilégié l'approche qualitative tout en faisant recours à quelques données chiffrées nécessaires pour la compréhension du sujet. La recherche documentaire, l'entretien individuel et l'observation ont été les principales techniques de collecte des données.

1.1 Recherche documentaire

Cette technique a été utilisée pour la collecte des données secondaires dans les bibliothèques guinéennes, dans les Archives du Ministère des Mines et de la géologie, à la Direction Régionale des Mines et Carrières de Kankan et à la direction Préfectorales des Mines et Carrières de Kouroussa.

1.2 Entretien individuel

Cette technique a été utilisée pour collecter des données perceptuelles auprès des acteurs concernés par le sujet, l'entretien individuel de type semi-structuré a été le plus utilisé.

Quatre guides d'entretien ont été élaborés dont le premier est destiné aux cadres du Ministère des Mines et de la Géologie. Le deuxième guide est adressé aux responsables des petites et moyennes entreprises locales. Le troisième aux responsables de la société Kouroussa Gold Mines et le quatrième aux élus locaux et aux populations de Kouroussa.

1.3 Observation

L'observation en tant que technique sera utilisée pour constater si beaucoup de jeunes de Kouroussa ont pu trouver de l'emploi dans la société Kouroussa Gold Mines. Elle nous permettra également de constater si les petites et moyennes entreprises de la place ont des contrats avec la société.

À l'aide de la technique d'observation, on peut vérifier certaines réponses fournies par quelques répondants sans poser de questions. Elle nous permettra également de constater si les étrangers ou les Guinéens sont les plus nombreux parmi les employés.

1.4 Groupe cible et Échantillonnage

Notre groupe cible sera composé comme suit : les cadres du Ministère des Mines et de la Géologie ; les responsables de la société Kouroussa Gold Mine ; les responsables des petites et moyennes entreprises ; et enfin, les élus locaux et les populations de Kouroussa.

L'échantillonnage sera non probabiliste par faute de liste exhaustive de toute la population concernée par l'enquête. Le choix des individus devant participer à l'enquête sera fait par choix raisonné. Sur le terrain, l'effet de boule de neige sera également utilisé.

La taille de notre échantillon est de 60 individus repartis entre les différents groupes (10 cadres du Ministère des Mines et de la Géologie ; 10 responsables de la société Kouroussa Gold Mines ; 20 responsables de petites et moyennes entreprises ; 8 autorités administratives et locales et 12 membres de la communauté).

1.5 Méthodes de traitement et d'analyse des données

La présente étude va privilégier un prélèvement à la fois qualitatif et quantitatif. Les données collectées seront dépouillées, classées par catégories significatives puis analysées de manière thématique. Les entretiens et des discussions ainsi que les enregistrements seront transcrits pour une analyse précise. Les informations similaires seront regroupées ensemble pour faciliter l'identification des thèmes récurrents qui seront par la suite interprétés et discutés. Les données quantifiables seront également interprétées pour en faire un rapport.

2. RÉSULTATS

Les résultats obtenus sur le terrain se présentent comme suit : perceptions des cadres du Ministère des Mines et de la Géologie (2.1) ; perceptions des responsables des petites et moyennes entreprises locales (2.2) ; perceptions des responsables de la société Kouroussa Gold Mines (2.3); et enfin, perceptions des autorités administratives et locales de Kouroussa (2.4).

2.1 Perceptions des cadres du Ministère guinéen des Mines et de la Géologie

Selon les données recueillies auprès des cadres du ministère guinéen des Mines et de la géologie, le système des achats et des approvisionnements est régi par le code minier mais dans la pratique, rares sont les sociétés minières qui respectent ce code. Selon les cadres interrogés, les titulaires des projets miniers sont adossés à d'autres cadres à la Présidence de la République ou à la Primature.

En étant sous leur protection, nombreux sont des sociétés qui ne se soucient plus des sanctions qui pourraient être prises par le département des Mines. Un responsable régional de Kankan, chargé du contrôle minier explique qu'à chaque fois qu'il prend une sanction contre une société minière, il reçoit de nombreux appels venant de la hiérarchie supérieure afin qu'il rétropédale ou renonce à ladite sanction.

D'autres appels viennent du cabinet du premier ministre ou de la présidence de la république. C'est ce qui rend, selon lui, le contrôle très difficile.

Selon un cadre du Ministère des Mines et de la géologie, certaines sociétés déclarent être en collaboration avec certaines PME et PMI qui n'existent pas sur le terrain ou qui sont basées dans d'autres régions du pays. Les rapports sont montés de toutes pièces par certaines sociétés minières pour faire croire aux agents de l'Etat qu'elles respectent le contenu du code minier.

Ce répondant souligne que lors de sa récente mission auprès de la société Kouroussa Gold Mines, les petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries ont exprimé leurs frustrations par rapport à leur exclusion dans le processus d'approvisionnement de cette société.

Il conclut qu'au-delà de quelques prestations de services telles que la construction de certaines infrastructures moins complexes par l'entreprise Traoré et frères et l'entreprise Camara multiservices, la plupart des travaux de grandes envergures sont effectués par les entreprises étrangères ou celles basées dans la capitale Conakry. Rarement que la société Kouroussa Gold Mines commande quelques paquets d'eau auprès des sociétés locales de production d'eau.

2.2 Perceptions des responsables des petites et moyennes entreprises locales

Les données recueillies auprès des responsables des petites et moyennes entreprises locales révèlent que la société KGM leur offre peu d'opportunités de contrats d'approvisionnements en biens et services. La société estime que les PME de Kouroussa sont de petites capacités avec des moyens et capitaux très faibles.

Elles ne reçoivent de la société que des prestations de courte durée ne demandant pas de moyens logistiques de pointes. Pour le déguerpissement des routes, la société pense que nos vieilles machines ne pourront pas exécuter correctement les travaux alors que nous avons l'assurance qu'elles sont en bon Etat.

Selon le responsable d'une entreprise de travaux publics, dès l'arrivée de la société Kouroussa Gold Mines, il a rencontré les responsables pour leur expliquer qu'il possède des engins pour les travaux routiers et ponts (deux pèles, un grader, deux bulldozers, une grue et six bennes). Ils ont dit qu'ils ont compris et l'appelleraient en cas de besoin.

Selon lui, lorsque les premiers travaux de déguerpissement ont commencé, il n'a reçu aucun appel et il a vu des portes-chars avec d'autres machines. Toujours, il est parti pour une seconde fois vers eux pour leur dire qu'il a une société de production d'eau potable mais la société commandait ailleurs des paquets d'eau qui venaient de Kankan au lieu de Kouroussa. Il conclut que même en termes de recrutement, les gens qui viennent d'autres localités du pays ou d'autres pays voisins ont l'accès facile à l'emploi que les habitants de Kouroussa.

C'est suite à des grèves que quelques jeunes de la localité ont trouvé des emplois dans la société.

Ce n'est pas par manque de mains d'œuvres qualifiées mais par manque de volonté. Il témoigne que même si un jeune de Kouroussa a toutes les qualifications requises et toutes les compétences, s'il ne paye pas d'argent pour appuyer sa candidature, un étranger qui verse le « pôt de vin » finira par occuper ce poste à pourvoir.

Contrairement aux interventions précédentes, un boulanger de la localité (AOB), âgé de 57 ans, interrogé le 23 septembre 2025 en face de sa boulangerie à Kouroussa se réjouit de sa collaboration avec la société Kouroussa Gold Mines. Selon lui, cette société est un partenaire important. Avant son implantation, selon lui, sa clientèle était très restreinte et il ne générait pas beaucoup d'intérêts.

Depuis l'implantation de la société, ses revenus se sont plusieurs fois multipliés. Il conclut que ce qu'il gagne par jour grâce à cette société, dépasse ce qu'il gagnait par mois avant la société. Il dit avoir vendu dans la semaine ayant précédé l'enquête plus de Trois mille miches de pain à raison de 5000 francs guinéens par miche de pain. Pour lui, Kouroussa Gold Mines l'a rendu heureux car, il a construit des belles maisons à Kouroussa, à Kankan et dans son village au Fouta, plus précisément à Mali yémbèrin.

2.3 Perceptions des responsables de la société Kouroussa Gold Mines

Les données collectées auprès des responsables de la société KGM révèlent que les achats et les approvisionnements se font sous une base légale et conformément aux prescriptions du code minier. Selon eux, lorsque la société a des besoins en fournitures, elle lance l'appel d'offre à travers des canaux d'affichage nationaux sur la bourse de sous-traitance guinéenne pour renforcer le contenu local.

Les appels sont également diffusés à travers des sites d'information officiels, les canaux de communication de l'entreprise ou directement aux fournisseurs et entreprises locales.

Lorsque la société avait besoin d'une société de gardiennage en 2024, elle a lancé cet appel d'offre et c'est sous la base du mérite et le dossier demandé qu'elle a retenu une société. Elle a lancé un autre appel d'offre pour le recrutement d'un surintendant de la chaine d'approvisionnement, consultable sur le site digijobguinee.com ou sur le site https://storage.bstpgn.com.

Un autre responsable ajoute que les entreprises locales veulent que la société leur passe des contrats qu'elles ne pourront pas réaliser. Elles veulent gagner des contrats et les sous-traiter avec d'autres sociétés bien équipées. Il poursuit que la plupart des petites et moyennes entreprises n'ont pas leurs documents juridiques à jour. Elles veulent accéder aux contrats par gré à gré pour échapper aux procédures de passation de marchés.

Quant aux prestations mineures, n'exigeant pas de formalités administratives et juridiques contraignantes tels que le transport de quelques chargements de sable ou de latérites pour certains travaux, la société donne l'opportunité aux entreprises à caractère familial. Il conclut que Kouroussa Gold Mines est filiale de *Hummingbird Ressources*, l'opérateur principal du site. Pour avoir certaines informations, il faudrait interroger les grands patrons qui sont à l'étranger.

De ce fait, tous les cadres interrogés disent qu'ils sont limités pour répondre à certaines questions. Néanmoins, il dit avoir reconnu officiellement une société de sous-traitance appelée Insuco qui a été mandatée de mener des études environnementales et sociales. Elle a travaillé pour la mise en œuvre d'un plan de restauration des moyens de subsistance (PRMS) en vue de soutenir les populations affectées par le projet.

Les autres entreprises qui obtiennent quelques prestations ne sont pas officiellement enregistrées.

2.4 Perceptions des autorités administratives et locales de Kouroussa

Selon les autorités administratives et locales de Kouroussa (maire, préfet et leurs suites), la société ne favorise pas les communautés locales impactées par ses exploitations. A chaque fois que la population pose un problème à la société, c'est le maire et le préfet qui sont les premiers à s'inquiéter. Ils sont des représentants de l'Etat et des collectivités locales. Ils sont des intermédiaires chargés de veiller sur la quiétude sociale et la défense des intérêts de l'Etat et ceux des partenaires.

Les membres de la délégation spéciale, bien qu'ils ne soient pas élus directement par le peuple, ils ont été choisis au sein de la communauté. En tant que tels, ils ont une position médiane pour conserver leur crédibilité sans nuire aux intérêts de l'Etat et ses partenaires. En étant ainsi, ils sont mieux placés pour intervenir entre la société et la communauté pour apaiser les tensions.

Selon un membre du bureau de la délégation spéciale de Kouroussa chargé de la gestion des conflits, la société fait certaines choses inacceptables. Il témoigne qu'aucune société ou entreprise locale n'a décroché un contrat rentable avec Kouroussa Gold Mines. Selon lui, il y a certains services ou certaines prestations qui doivent être confiées aux entreprises locales mais c'est la société elle-même qui s'en occupe de tout. Il poursuit que c'est le même constat dans le processus de recrutement des travailleurs. La société donne beaucoup plus d'opportunités aux étrangers qu'aux jeunes de Kouroussa. Les autorités disent être entre le marteau et l'enclume.

Selon elles, la société pense qu'ils appuient leurs citoyens dans leurs revendications et leurs citoyens à leur tour, les accusent d'être en complicité avec la société au profit de leurs intérêts personnels.

3. DISCUSSION DES RÉSULTATS

Cette partie de notre travail est consacrée à la discussion des résultats que nous avons présentés dans la partie précédente. Il s'agit de l'analyse des perceptions des cadres du Ministère des Mines et de la Géologie (3.1) ; de l'analyse des perceptions des responsables des petites et moyennes entreprises locales (3.2); de l'analyse des perceptions des responsables de la société Kouroussa Gold Mine ((3.3) ; et enfin, de l'analyse des perceptions des autorités administratives et locales de Kouroussa ((3.4).

3.1 De l'analyse des perceptions des cadres du Ministère des Mines et de la Géologie

En analysant les données recueillies auprès des cadres du ministère guinéen des Mines et de la géologie, on comprend que le système des achats et des approvisionnements a fait l'objet de précisions et de prescriptions dans le code minier guinéen mais la prise en compte de ce code se heurte à l'ingérence de certains décideurs bien placés au sommet de l'Etat.

La plupart des responsables des sociétés minières, étant en rapport étroit avec les cadres supérieurs du gouvernement en place ne respectent les textes de lois et n'ont aucun souci d'être sanctionnés par le ministère des Mines et de la Géologie. L'exemple typique a été le responsable régional des mines de Kankan qui a reçu des appels de la hiérarchie pour qu'il arrête d'approfondir des enquêtes sur l'application correcte du contenu du code minier par les sociétés minières de la région.

Il n'est pas rare de trouver des sociétés comme Kouroussa Gold Mines qui mentionnent avoir privilégié les entreprises locales alors que sur le terrain, c'est le contraire.

Notre hypothèse qui sous-tend que la plupart des achats et approvisionnements de la société Kouroussa Gold Mines ne se font pas conformément aux textes de lois qui régissent l'exploitation minière en République de Guinée est confirmée par les résultats issus de l'enquête. D'autres études citées par Ana Maria et *al.*, (2011) ont révélé les mêmes réalités.

3.2 De l'analyse des perceptions des responsables des petites et moyennes entreprises locales

L'analyse des perceptions des responsables des petites et moyennes entreprises locales nous permet de constater que la société Kouroussa Gold Mines ne donne pas assez de privilège aux entreprises locales dans le cadre de ses approvisionnements en biens et services.

La société sous-estime les capacités des entreprises locales. A l'exception de quelques prestations de courte durée, les entreprises locales ne bénéficient pas de véritables avantages tels que sollicités dans le code minier. Le responsable d'une entreprise de travaux publics a témoigné avoir rencontré les responsables pour qu'il puisse obtenir quelques contrats mais ses attentes sont restées vaines. Même si le boulanger interrogé se réjouit de sa collaboration avec Kouroussa Gold Mines, dans la généralité, les entreprises sont moins favorisées.

A ce niveau, notre hypothèse qui admet que quelques petites et moyennes entreprises locales n'offrent à la société Kouroussa Gold Mines que des provisions destinées à la consommation, service de transport et mains d'œuvres moins qualifiées est aussi confirmée.

3.3 De l'analyse des perceptions des responsables de la société Kouroussa Gold Mines

En faisant l'analyse des propos des responsables de la société Kouroussa Gold Mines, on comprend qu'ils rejettent les allégations selon lesquelles les achats et les approvisionnements ne se font comme recommandés dans le code minier. Les entreprises locales ne veulent pas passer par des procédures complexes pour trouver des contrats dans la mesure où la plupart d'entre elles n'ont pas leurs dossiers au complet ou à jour.

Elles ne disposent pas aussi de grandes capacités matérielles et financières pour exécuter certains travaux. De ce fait, l'ambition des entreprises locales contraste avec les moyens qu'elles disposent. La société se méfie donc de passer le contrat qui sera mal réalisé par faute de moyens à la disposition de l'entreprises locale contractante.

Bien qu'il ait des zones d'ombres autour des sociétés de sous-traitance, on constate que certains appels d'offre sont diffusés sur les canaux de communication et sur les sites comme digijobguinee.com ou sur le site https://storage.bstpgn.com.

Kouroussa Gold Mines étant une filiale de *Hummingbird Ressources*, les cadres en place se réservent de donner certaines informations sensibles sur le fonctionnement de la société. Ils reconnaissent au moins que le bureau d'études Insuco a travaillé au compte de la société Kouroussa Gold Mines pour la mise en œuvre d'un plan de restauration des moyens de subsistance (PRMS) en faveur des populations impactées par les activités de la société.

Notre hypothèse qui supposait que les petites et moyennes entreprises de Kouroussa qui obtiennent des contrats d'approvisionnements payent officieusement de l'argent à quelques

hauts cadres du pays pour appuyer leurs candidatures est infirmée.

3.4 De l'analyse des perceptions des autorités administratives et locales de Kouroussa

En analysant les données recueillies auprès des autorités administratives et locales de Kouroussa, on peut dire que la société ne favorise pas les communautés locales impactées par ses exploitations comme le veut le code minier. Les manifestations récurrentes menées par les populations de Kouroussa ont pour principales raisons, le manque d'utilisation des mains d'œuvre locale et la négligence des entreprises locales dans le processus d'approvisionnement de la société.

Donc, notre hypothèse qui supposait que la participation des petites et moyennes entreprises aux approvisionnements de la société Kouroussa Gold Mines favorise le développement local en passant par la création d'emplois est infirmée.

CONCLUSION

Cette étude avait pour objet, le système des achats et des approvisionnements de la société Kouroussa Gold Mines. En privilégiant la méthode qualitative, elle a abouti aux résultats selon lesquels, la société ne favorise pas les entreprises locales dans ses approvisionnements. Ainsi, la contribution de cette société au développement socioéconomique est très faible.

Elle n'applique pas le contenu du code minier guinéen qui accorde le privilège aux entreprises locales et aux populations locales en termes d'accès aux opportunités de contrats et d'emplois. Comme toute œuvre humaine, cette étude a ses limites. Elle n'a enquêté auprès des autres sociétés de la région pour les comparer à Kouroussa Gold Mines.

Etant une filiale d'une autre grande compagnie (*Hummingbird Ressources*), il serait important d'interroger les responsables de cette compagnie sur la situation des sociétés de sous-traitance. Nous comptons combler ces lacunes dans la prochaine étude.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources orales

N°	Nom	Prénoms	Qualité de l'informateur	Thèmes abordés	Date	Lieu
1	CONDE	Moussa	Cadre au ministère des Mines et Géologie	Etat des relations entre les PME et la société par Kouroussa Gold Mines (KGM)	12 mai 2025	Conakry
2	KANTE	Sékou	Cadre au ministère des Mines et Géologie	Etat des relations entre les PME et la société par Kouroussa Gold Mines (KGM)	12 mai 2025	Conakry
3	KEITA	Namory	Directeur Préfectoral des Mines de Kouroussa	Niveau d'application du contenu local par KGM		Kouroussa
4	DOUMBOUYA	Fodé	Inspecteur Régional des Mines de Kankan	Application du contenu local du Code Minier en faveur des PME de Kouroussa	29 juin 2025	Kankan
5	SANGARE	Moussa	Membre de la délégation spéciale à la mairie de Kouroussa	Avantages de la société KGM sur les PME de Kouroussa	17 juillet 2025	Kouroussa
6	DIALLO	Sidy	Secrétaire Général chargé des collectivités décentralisées	Relations entre la société KGM et la communauté	17 juillet 2025	Kouroussa
7	TRAORE	Mamady	Entrepreneur Bâtiments et travaux publics	Niveau de partenariat avec KGM	22 juillet 2025 2025	Kouroussa
8	SYLLA	Madou	Entrepreneur d'une usine de production d'eau	Relations entre les PME et la société KGM	26 juillet 2025	Kouroussa
9	BARRY	Alpha Oumar	Boulanger	Impacts de la société KGM sur les activités informelles	26 juillet 2025	Kouroussa
10	CONDE	Nanfadima	Vendeuse de légumes	Avantages de la société KGM	2 août 2025	Kouroussa
11	SYLLA	Abass	Employé de KGM chargé des relations intercommunautaires	Niveau d'implication des PME locales de Kouroussa dans les achats et approvisionnements		Kouroussa
12	BAYO	Lamine	Employé de KGM chargé des fournitures	Implication des PME de Kouroussa dans les achats et approvisionnements		Kouroussa

Références bibliographiques

ANA MARIA Esteves, DAVID Brereton Daniel Samson et MARY-ANNE Barclay (2011), *Guide de bonnes pratiques pour les secteurs minier, pétrolier et gazier australiens, l'approvisionnement auprès des PME locales,* 72 p.

BUREAU DE STRATEGIE ET DE DEVELOPPEMENT (2023), *Bulletin de statistiques minières et carrières N° 19), premier trimestre janvier-mars, 2023, République de Guinée*

Groupe de la Banque Mondiale (2014), *Guide pratique pour accroitre l'approvisionnement local dans le secteur minier en Afrique de l'Ouest.*

KABA Fatoumata (2021), *Le droit au développement des peuples autochtones et le régime juridique de l'exploitation minière en Guinée*, Thèse de doctorat, Université de Laval, 390 p.

Union africaine (2009), Vision du Régime Minier de l'Afrique.

RAPPORT ASSOUPLI, EXERCICE 2019-2020 (2020), *Initiatives pour la transparence dans les industries extractives de la République de Guinée*.

MINISTERE DES MINES ET DE GEOLOGIE (2011), *Code Minier Guinéen*

MINISTERE DES MINES ET DE GEOLOGIE (2017), *Lettre de Politique de la Responsabilité Sociétale des entreprises.*

Numéro 019 Décembre 2025
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN : 2709-5053

HARIS N°19 Décembre 2025